

Phytolice - Application des pesticides

Nature - Jardins

Continue

Durée

4h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Cette formation continue vous apprend **les différents aspects législatifs liés à l'application des pesticides**, notamment dans les zones tampons et les zones fréquentées par les personnes vulnérables.

Types de phytolice concernés : P1 / P2 / P3 / NP

Au terme de cette formation, le participant aura une connaissance théorique lui permettant **de réaliser ou de faire réaliser un traitement phytopharmaceutique en respectant les législations** en matière de respect des zones tampons d'une part et de respect des lieux fréquentés par des personnes vulnérables (écoles, crèches, etc.) d'autre part.

Ce module de formation a pour but d'expliquer aux apprenants **la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** en rapport avec les zones tampons et lieux où séjournent des personnes vulnérables.

Actuellement, ces aspects de la législation sont perçus comme très complexes par les professionnels des secteurs verts or ceux-ci sont directement concernés. Chaque chapitre de la formation explique un aspect concret de la législation afin que l'apprenant puisse apprendre progressivement.

Au terme de la formation, afin de vérifier les compétences acquises par les apprenants, un exercice pratique de mise en situation sera réalisé sur base de

plans et de photographies aériennes.

Lors de cet exercice, les apprenants devront être capables de situer l'ensemble des zones tampons ainsi que le matériel de pulvérisation à utiliser en fonction des indications inscrites sur l'étiquette d'un produit phytopharmaceutique donné.

Cette formation est agréée et donne l'accès à **1 unité** de formation continue dans le cadre de l'arrêté ministériel du 24/05/2016 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 28/04/2016 relatif à la formation initiale et continue et à l'évaluation des connaissances nécessaires **pour l'obtention et le renouvellement d'une phytolice**.

Pour tout renseignement sur la phytolice en Région Wallonne, consultez le site web de référence : <https://www.pwrrp.be/phytolice> (<https://www.pwrrp.be/phytolice>).

Programme

Contenu de la formation:

Introduction

Base légale

Cause des dépassements des normes dans les eaux

Zones tampons vis-à-vis des eaux

Zones tampons vis-à-vis des lieux fréquentés par des personnes vulnérables

Zones spécifiques à protéger

Rappel des principes de lutte intégrée

Principales causes des attaques de ravageurs et maladies sur les plantes

L'étude du Brix (taux de sucre et de minéraux) des plantes afin de gérer et utiliser les apports de minéraux pour installer une microbiologie favorable aux plantes.

La photosynthèse

Le sol idéal dans ses différentes composantes minérales et organiques

Restauration de l'équilibre microbiologique champignon/bactéries du sol

Les minéraux, au-delà de l'équilibre des sols : l'impact de la nutrition sur les maladies et ravageurs des plantes

Les acides aminés : impact sur la nutrition des plantes

Le réfractomètre

Les résultats en photos sur différentes cultures maraichères et agricoles

Cas pratiques

Séance de questions-réponses



Gilly (FC)

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Charleroi (Gilly)

071 28 10 00

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 8h à 21h

Le samedi : de 8h à 12h

071 42 28 03

fc.charleroi@ifapme.be

Bon à savoir

Les inscriptions se font via le site de la Formation continue du Centre IFAPME de Charleroi (<https://www.meformer.biz/product-page/phytolicence-pesticides>).